

### COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (la CSSF) a approuvé hier ensemble avec l'Autorité des marchés financiers française (l'AMF), la Commission bancaire, financière et des assurances belge (la CBFA) et la Comisión Nacional del Mercado de Valores espagnole (la CNMV), suite aux annonces de presse d'Arcelor et de Mittal Steel en date du 25 juin 2006 et à l'assemblée générale des actionnaires d'Arcelor en date du 30 juin 2006, un deuxième supplément à la note d'information relative à l'offre publique mixte d'achat et d'échange de Mittal Steel sur Arcelor (cette dernière ayant été approuvée par la CSSF le 16 mai 2006 alors que le premier supplément à cette note a été approuvé le 31 mai 2006). Les trois documents constituent, conjointement avec le prospectus relatif à l'offre et à l'admission à la négociation des actions ordinaires de catégorie A de Mittal Steel et avec les trois suppléments relatifs à ce prospectus, qui ont été approuvés par l'Autoriteit Financiële Markten néerlandaise (l'AFM) conformément à la directive 2003/71/CE, le document d'offre actualisé. Des exemplaires du deuxième supplément à la note d'information et du troisième supplément au prospectus peuvent être obtenus auprès de Mittal Steel (<http://www.mittalsteel.com>) à partir d'aujourd'hui ainsi que selon les règles applicables dans les différentes juridictions nationales concernées.

La période d'offre a été prolongée au 13 juillet 2006 inclus. L'offre sera toujours clôturée le même jour dans l'ensemble des juridictions concernées par l'offre, à savoir le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Espagne et les États-Unis. L'information rendue publique par Mittal Steel dans ces documents sera complétée par une note en réponse (comprenant notamment l'avis officiel du conseil d'administration d'Arcelor sur l'offre de Mittal Steel) qu'Arcelor publiera très prochainement.

Luxembourg, le 5 juillet 2006

